

*L'intégration au courrier se confirme*

## « Adieu Coliposte »

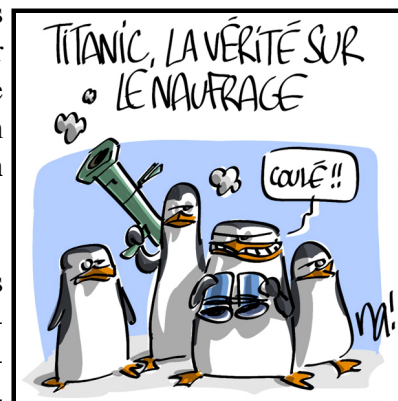
### Après avoir nié l'évidence pendant un an la direction du Colis IDF reconnaît enfin que le retour au courrier est bien une réalité

Les organisations syndicales ont été convoquées à de multiples réunions dans des instances diverses et variées (CHSCT, CT, CDSP, Bilatérales, Plénières et autres...) depuis le début de l'année 2016. Dans ces réunions, aucune information concrète n'a été donnée sur l'avenir et la stratégie de la DOT Colis IDF. La réalité, c'est que notre direction n'a plus la main. Elle veut se donner l'illusion de vivre en autarcie en communiquant sur les nouvelles procédures de livraison :

- **Predict** : indication au client d'une tranche horaire déjà définie par l'ACP.
- **Domino** : après inscription sur Internet, l'usager a la possibilité de déposer son objet dans sa boîte aux lettres. L'agent de livraison le récupère, puis s'occupe du conditionnement dans l'agence.
- **Point relais** : Le dépôt de colis se fait dans différents commerces, les retours seront toujours effectués par Chronopost.
- **Livraison le soir** : La Poste veut généraliser les centres mixtes courrier et colis avec la mise en place de la livraison en soirée jusque 21H00. Sur le périmètre DOT Colis, c'est le 14ème arrondissement de Paris qui a été choisi comme précurseur.
- **Le Relais Pickup** : La consigne Pickup se matérialise par une batterie de casiers dans laquelle les colis sont stockés.

Ces nouvelles procédures ne s'accompagnent d'aucun ajustement ni formation concrète et d'aucune compensation financière. Les questions essentielles du par qui et dans quelles conditions seront traités les colis restent sans réponse. Un indice existe pourtant : pour la première fois, le directeur ne garantit plus l'existence du NOD Colis après 2018. Ce qui n'empêche pas cette direction de continuer à pratiquer une politique de casse sociale avec toujours plus de sous-traitance, d'intérimaires et aucune embauche en moyen propre. **L'effectif postier se réduit comme peau de chagrin en vue de la liquidation définitive.**

A SUD, on ne sera pas l'orchestre du Titanic qui ne réagit pas au moment où le bateau coule. La question de l'avenir des travailleurs se pose maintenant, et c'est à l'ensemble des collègues d'apporter des réponses. Quel sort La Poste réserve-t-elle aux milliers de sous-traitants qu'elle a exploité pendant des années ? Les sous-traitants ne sont pas des Kleenex, mais des travailleurs qui ont toute leur place comme postiers dans les nouvelles organisations.



**SUD fera tout pour que postiers comme sous-traitants, les travailleurs aient les meilleures conditions de travail quelque soit l'organisation mise en place !**

**PFC de Gennevilliers :**

## **Arnaque sur les contrôles médicaux**

Depuis la mise en place des contrôles médicaux par des sociétés privées, les plaintes d'agents contrôlés n'ont pas manqué. Les contestations aux affirmations « *agent absent, pas de sonnette, contrôle impossible* » sont quasi systématiques. Pourtant la parole du médecin contrôleur n'est jamais mise en doute par l'employeur qui s'empresse d'amputer sur le salaire la somme correspondant entre le jour du contrôle et la fin de l'arrêt. La pensée de nos dirigeants peut se résumer ainsi : « *les postiers/lères sont tous et toutes des fainéants qui ne pensent qu'à faire des arrêts de travail bidon, alors qu'un médecin c'est quelqu'un de confiance et d'honneur puisqu'il a fait des études* ».

### **L'exemple d'un contrôleur à l'éthique plus que douteuse...**

Ce contrôleur de l'entreprise Médica Europe, dit avoir contrôlé Jean-Michel GILLET alors que celui-ci était chez lui et n'a vu personne et de ce fait, n'a rien signé. Or, quel ne fut pas sa surprise de voir le bon de visite signé de sa propre main et son arrêt justifié ! Il



aura fallu plusieurs courriers au directeur du centre, au RH de la DOT, pour que soit fournie une attestation du médecin contrôleur. Cerise sur le gâteau, celui-ci confirme avec aplomb son passage au domicile du camarade et à le culot de fournir une description physique de ce dernier ! Petit problème : Les dates ne correspondaient à rien ! Il a bien fallu que la direction se rende à l'évidence. Ce n'était pas la signature de notre

camarade ! Autrement dit, le médecin a simulé un contrôle justifié et signé à la place de l'agent, en pensant que les choses en resteraient là ! Il est mal tombé ! Nous rappelons à tous que l'agent doit contresigner l'avis de passage. Dans ce cas précis, cela n'avait pas été fait pour la simple et bonne raison que le médecin n'est jamais passé. L'affaire pourrait se poursuivre en justice car SUD compte saisir l'ordre des médecins afin de faire la lumière sur la responsabilité de la Poste dans cette affaire.

Par ailleurs, le camarade GILLET est allé défendre la cause de deux autres collègues. Ceux-ci ayant reçu une lettre du directeur les informant que suite à leurs absences le médecin n'a pas pu effectuer le contrôle. Les deux collègues affirment le contraire, ils étaient bien présents à leur domicile !

**SUD exige l'arrêt de tous les contrôles médicaux**

## **Info CHSCT : faisons le tri !!**

Une expertise votée lors de la fermeture de l'ACP Bagneux avait permis de mettre en évidence le savoir-faire du personnel, mais aussi les difficultés physiques et psychiques du métier d'opérateur colis, tout particulièrement pour les agents affectés à la phase de tri.

La direction n'a toujours pas répondu aux nombreuses recommandations contenues dans l'expertise, comme la loi l'y oblige. Aujourd'hui, c'est l'inspection du travail de l'ACP Vélizy qui a effectué une mise en demeure sur la question spécifique du tri.

### **Quid du tri sur les nouvelles agences ?**

L'expertise sur le vrac-picking, votée il y a plus d'un an, n'est toujours pas terminée. La direction fait tout son possible pour entraver son bon déroulement en ne fournissant pas les indicateurs nécessaires à sa bonne réalisation.



La direction pratique la politique de l'autruche sur la question de la pénibilité du tri. Nos représentants au CHSCT continueront à intervenir sans relâche pour que cessent ces conditions de travail désastreuses.

Sur ce dossier comme sur d'autres n'hésitez pas à contacter les représentants SUD au CHSCT du NOD Ile-de-France.

## PFC Moissy : Une réaction à la hauteur !

C'est parce que l'un des leurs s'est vu infligé le 12 Septembre, un blâme pour des faits mineurs que les collègues de la brigade de nuit et de la « sur-brigade » de nuit ont décidé de réagir le 13 Septembre. Après une AG devant le portique sur le parking, la grève était votée à une écrasante majorité le soir même pour exiger le retrait de la sanction (seuls 2 d'entre eux ne se sont pas joints au mouvement). Les grévistes ont ensuite rédigé une pétition exigeant le retrait de la sanction. C'est parce qu'il s'était vivement indigné de conditions de travail inacceptables, que notre collègue, par ailleurs camarade de SUD, à dit tout le bien qu'il pensait à la direction. Et pour le faire taire (c'est mal le connaître), la direction a décidé de lui coller ce blâme. A Moissy, c'est travaille et tais toi !



Le directeur est prévenu : Lors de l'audience du 16 septembre, les camarades de la section SUD ont posé un ultimatum à la direction. Si la décision est maintenue, le personnel de nuit prendra ses responsabilités et la section SUD, qui n'a pas pour habitude de lâcher un des siens prendra les siennes aussi ! M. Faruggia, fraîchement nommé directeur, rétorque que la procédure est en cours et qu'il ne peut l'arrêter. Nos camarades, scandalisés, ont alors décidé de clore la séance et de quitter la salle sur le champ en refusant de poursuivre la discussion. Affaire à suivre...

A l'heure où les sbires de la DOT Colis peaufinent leurs plans pour envoyer tout le personnel à l'abattoir social avec l'aide de leurs séides locaux, à l'heure où le sous-effectif impose des conditions de travail de plus en plus merdiques et des pressions au chiffres de plus en plus inacceptables, la mobilisation des collègues de Moissy doit servir d'exemple. Il n'est jamais inutile de rappeler notre potentiel de combativité et il est indispensable de montrer un collectif fort et solidaire ! Les collègues de Moissy montrent la voie !

### SUD exige, avec le personnel de nuit de la PFC, l'abandon de la sanction infligée à notre camarade !

### PFMA Pantin : Globe Express persiste contre SUD

La bataille juridique initiée par la société sous-traitante de la Poste « GLOBE EXPRESS » contre la désignation de notre RSS (représentant syndical) continue. Le tribunal de LAGNY nous a pourtant donné raison sur cette désignation, mais Globe a décidé de se pourvoir en cassation. En plus de contester la décision, GLOBE EXPRESS a envoyé un courrier au personnel dénigrant le syndicat SUD. Nous serions de vilains syndicalistes voulant détruire une gentille société familiale qui, depuis 30 ans d'existence, serait un véritable paradis social. De qui se moque-t-on ? Il suffit de mettre une fois les pieds dans ce centre pour se rendre compte des conditions de travail déplorables de nos collègues sous-traitants. Globe va même jusqu'à menacer de rompre le contrat avec La Poste si les salariés ne sont pas content de leurs sort !!! Devant ces intimidations, SUD reste fidèle à sa ligne de conduite de défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs en continuant le combat pour :

- Le respect à la lettre de la convention collective
- Un traitement juste et sans favoritisme
- L'attribution des CERFA
- Le paiement des primes, tickets restaurants, et autres... dûs depuis 2013



**NON, les sous-traitants de la PFMA  
ne sont pas des travailleurs de seconde zone.  
OUI, la réglementation et les conditions de travail  
doivent être respectées sur le site !**

## Portique automatisé à L' ACP Bondy : il y est, il doit y rester !!

Un test de flashage automatisé des colis en arrivée se déroule sur l'ACP Bondy en ce moment. Pour une fois que les collègues sont satisfaits de la machine, la DOT Colis se demande si elle va la maintenir car cela coûterait trop cher. Pour SUD, la santé n'a pas de prix. Nous exigeons le maintien du portique qu'elle qu'en soit le coût !

## PFMA Pantin : Une direction hors des clous...

... mais FO et la CGT l'aident à traverser !

L'accord OTT de la PFMA Pantin du 5 août 2013 arrivait à expiration à l'été 2016. Reçu en bilatérale par le patron du site, début juillet, SUD avait porté deux exigences dans le cadre de la négociation du futur avenant :

- Le respect de la réglementation postale
- La prise en compte des conditions de travail

Dès 2013, nous avons dénoncé la flexibilité inscrite dans l'accord OTT et nous n'avions pas beaucoup d'illusions sur la négociation de l'avenant. La renégociation à l'expiration de l'accord aurait pu être l'occasion de tirer un bilan tout en mettant en avant les revendications du personnel de la PFMA.

Mais alors que les agents travaillaient depuis 15 jours sans aucun cadre réglementaire, la direction a fait signer, en catimini par la CGT et FO, un avenant complètement bidon. Suite à l'intervention de SUD, la direction a dû reprendre son projet à zéro, mais sûre du soutien de nos deux Saint-Bernard. Ceux-ci portent une lourde responsabilité sur la suite des événements.

Le bilan social est catastrophique. Il n'y a même pas la moitié de l'effectif prévu à l'ouverture qui soit encore sur place alors même que le trafic n'a pas cessé de progresser. La brigade du matin a été tout simplement liquidée et les deux autres brigades sont en sous effectif chronique.

Sur la partie ACP, les tournées postiers fondent à vue d'oeil, remplacées par des sous-traitants de plus en plus précarisés et exploités. Notre syndicat a formulé des propositions à mettre dans l'avenant :

- L'inscription des horaires et cycles de travail
- La définition du périmètre sous-traité
- La question des effectifs

Ces trois demandes, à minima, ont été balayées d'un revers de main avec le silence assourdissant

de nos valeureux signataires (FO, CGT, CFDT) et un chèque en blanc donné à la direction ! Et ce sont les travailleurs qui vont payer la facture sociale !



Seule avancée, la direction de la DOT Colis s'est engagée à mettre en place un régime de travail pour la brigade de nuit. Ce régime correspond à la demande des agents formulée par un planning remis lors de la plénière de signature.

**SUD se tiendra aux côtés de tous les travailleurs qui ne se résignent pas à ce que leur avenir se décide sans eux.**